

Octobre 2020

Observatoire départemental
de Sécurité routière

I - Accidentalité locale

[données non consolidées]

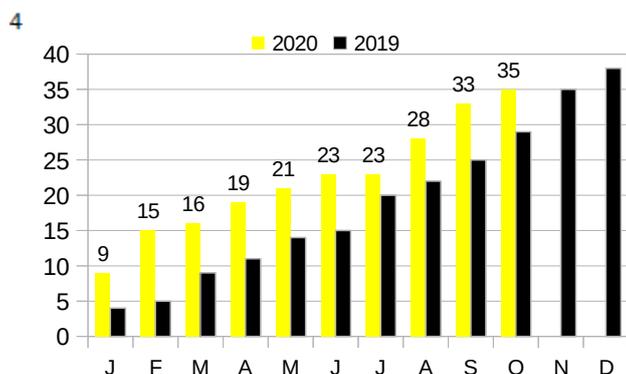
◆ Les chiffres

	Octobre		
	2020	2019	Écart
Accidents corporels	74	71	3
Tués	2	4	-2
Blessés	96	87	9
Blessés hospitalisés	18	29	-11

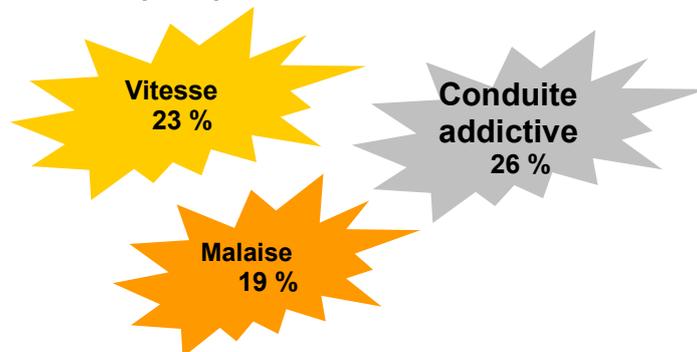
◆ Le cumul de l'année

	Cumul au 31 octobre 2020		
	2020	2019	Écart
Accidents corporels	540	568	-5 %
Tués	35	29	21 %
Blessés	680	723	-6 %
Blessés hospitalisés	223	221	1 %

◆ Le cumul mensuel des tués au 31 octobre 2020



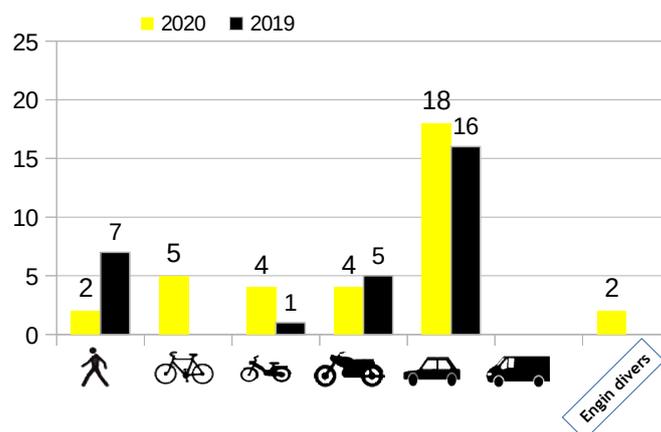
◆ Les causes principales des accidents mortels



◆ La répartition des tués par âge

Tranches d'âges	Pourcentage
Moins de 15 ans -----	11 %
15-17 ans -----	6 %
18-24 ans -----	14 %
25-29 ans -----	9 %
30-34 ans -----	0 %
35-44 ans -----	12 %
45-54 ans -----	6 %
55-64 ans -----	14 %
65-74 ans -----	11 %
> 75 ans -----	17 %

◆ Le nombre de tués selon le mode de déplacement



II - Accidentalité régionale–nationale – Bilan provisoire au 31 Octobre 2020

	Accidents			Tués			Blessés		
	2020	2019	Ecart	2020	2019	Ecart	2020	2019	Ecart
Bretagne*	1740	2021	-14 %	121	129	-6 %	2125	2531	-16 %
Côtes d'Armor	308	360	-14 %	28	31	-10 %	376	467	-19 %
Finistère	540	568	-5 %	35	29	21 %	680	723	-6 %
Ille-et-Vilaine	567	649	-13 %	34	32	6 %	663	816	-19 %
Morbihan	325	444	-27 %	24	37	-35 %	406	525	-23 %
France**	38306	46562	-18 %	2156	2703	-20 %	47768	58610	-18 %

*Données ODSR
** Données ONISR

III - Actualités

NE LAISSEZ PAS L'OBSCURITÉ NUIRE À VOTRE SÉCURITÉ

Chaque année, selon l'ONISR*, la période du passage à l'heure d'hiver est marquée par un pic d'accidentalité. Le nombre d'accidents impliquant un piéton augmente, de manière récurrente, de 42 % en novembre par rapport au mois d'octobre (à la fin duquel se produit le changement d'heure), sur le créneau horaire de 17 h - 19 h (et 13,6 % sur la tranche horaire matinale de 7 h - 9 h).

Le risque d'accident est amplifié par la baisse de la luminosité qui engendre nécessairement un manque de visibilité.

La Coordination sécurité routière a par conséquent souhaité sensibiliser les usagers par une campagne d'affichage à l'arrière des bus de Quimper, Brest et Morlaix, durant 15 jours, intitulée « Voir et être vu ».



Campagne d'affichage à l'arrière des bus

PIÉTONS

RESTEZ VISIBLE EN PORTANT UN ACCESSOIRE RÉFLÉCHISSANT OU DES VÊTEMENTS DE COULEUR CLAIRE. Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à **seulement 20 m** lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 m pour s'arrêter sur sol sec (38 m sur sol mouillé). **Avec des accessoires réfléchissants, les piétons sont visibles à 150 m.**

PARENTS, PRÉFÉREZ ÉGALEMENT DES VÊTEMENTS CLAIRS POUR VOS ENFANTS ET DES CARTABLES AVEC DISPOSITIFS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS.

UTILISEZ LES PASSAGES PROTÉGÉS. Le passage pour piétons reste l'endroit le plus sûr pour traverser. Le Code de la route (Article R412-37) précise que les piétons doivent utiliser un passage prévu à leur intention, lorsqu'il en existe à moins de 50 m.

TRAVERSEZ EN TOUTE PRUDENCE. Avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. **Marchez sur le côté gauche** de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face. En traversant, regardez à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.

AUTOMOBILISTES

RALENTISSEZ À L'APPROCHE D'UN PASSAGE PIÉTON. Mieux vaut être prévoyant, alors anticipez et ralentissez avant un passage pour piétons, surtout dans la pénombre. Vous devez être capable de vous arrêter avant le passage, car des piétons sont susceptibles de surgir.

RESPECTER LA PRIORITÉ AUX PIÉTONS. Lorsque vous approchez d'un passage pour piétons, cédez le passage au piéton qui traverse ou qui est sur le point de traverser. Pour mémoire, vous risquez une amende de **135 €** et la perte de **6 points** sur votre permis de conduire en cas de non-respect de cette obligation.

VIGILANCE À L'APPROCHE D'UN PASSAGE PIÉTON.

CIRCULEZ LES VITRES SÈCHES ET DÉSEMBUÉES. Les reflets masquent la présence d'un piéton.

RESTEZ DISTANT. Écartez-vous au moins d'1 m des trottoirs pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

* Observatoire national interministériel de la sécurité routière